



La Distinction Romande d'Architecture DRA 5 fait une halte à Fribourg

Le Canton et la Ville de Fribourg sont heureux d'accueillir l'exposition itinérante « L'architecture sur la place publique » de la Distinction Romande d'Architecture DRA 5 à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). Cette exposition fait une halte à Fribourg du 5 au 15 juin 2024.

07 Juin 2024

Le vernissage s'est déroulé ce mercredi 5 juin 2024, en présence du Conseiller d'Etat Monsieur Jean-François Steiert, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, du Conseiller communal Elias Moussa, Directeur de l'Édilité et de l'Architecte cantonal Michel Graber

314 projets ont été soumis au jury de la DRA5, 17 ont été nominés

La Distinction romande d'architecture a été lancée en 2003 par les cantons romands, les villes de Suisse romande et les organisations faïtières professionnelles, dans le but de distinguer des réalisations de qualité dans le domaine de l'architecture et du bâti. Les dix-sept réalisations nominées illustrent le foisonnement et la richesse du bâti en Suisse romande. Maisons d'habitation individuelle ou collective, écoles, musées, théâtres, chantiers navals ou encore plages et ports, les projets nominés se caractérisent par une intégration harmonieuse et originale à leur environnement. « Les concours d'architecture jouent un rôle crucial. Ils permettent de rassembler une multitude de propositions émergentes, stimulant ainsi le jury et suscitant des réflexions profondes sur l'aménagement des espaces a souligné Jean-François Steiert « Ces concours sont une source précieuse d'idées novatrices et un catalyseur de qualité. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat s'est engagé, dans sa stratégie immobilière, à miser davantage sur de tels concours a poursuivi le directeur des infrastructures de l'Etat de Fribourg lors de l'ouverture du vernissage.

La DRA est l'occasion de s'interroger sur les liens qui unissent les réalisations architecturales à leur cadre social et environnemental. Les cantons et villes membres souhaitent ainsi promouvoir un bâti de qualité en Suisse romande et développer, chez le public romand, une conscience de l'art de bâtir. La DRA est attribuée tous les quatre ans et honore les maîtres d'ouvrage ainsi que les conceptrices et concepteurs qui, par leur orientation sensible pour la construction, contribuent à un environnement construit plus harmonieux.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur DRA 5 – Distinction Romande d'Architecture